



République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 novembre 2018

## Compte-rendu sommaire Publié le 28.11.2018

---

### 45/2018 – EMS : AVIS DE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

*Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Strasbourg.*

**Adopté à l'unanimité**

### 46/2018 – EMS : AVIS DE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

*Le Conseil Municipal*

- *émet un avis favorable au projet de PLU arrêté par le Conseil de l'Eurométropole en date du 28 septembre 2018,*
- *demande de compléter la désignation de l'emplacement réservé « SOU 2 » en précisant que la destination est un « espace sportif de plein air ».*

**Adopté à l'unanimité**

### 47/2018 – EMS : AVIS CONCERNANT LES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC DU PROGRAMME 2019

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant le programme 2019 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.*

**Adopté à l'unanimité**

**48/2018 – EMS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT  
BILAN ET AVENANT**

*Le Conseil Municipal approuve*

- *le bilan du groupement de commandes permanent établi après un an de fonctionnement*
- *la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,*
- *la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier*

**Adopté à l'unanimité**

**49/2018 – EMS – RAPPORT DE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES (CLECT) DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

*Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 19 octobre 2018*

**Adopté à l'unanimité**

**50/2018 - EMS : RAPPORTS ANNUELS 2017 : LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

*Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2017 de l'Eurométropole sur :*

- *le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,*
- *le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

**A l'unanimité**

**51/2018 - TARIFS COMMUNAUX 2019 – LOCATIONS ET AUTRES SERVICES**

*Le Conseil Municipal adopte les tarifs communaux ci-dessous à compter du 1er janvier 2019.*

**Adopté à l'unanimité**

**52/2018 – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE  
SOUFFELWEYERSHEIM ET LA SOCIETE DAILLOT INTERNATIONAL**

*Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord transactionnel entre la commune de Souffelweyersheim et la société DAILLOT International.*

**Adopté à la majorité par 27 voix pour (dont 6 procurations) et 1 abstention**

**53/2018 – BIBLIOTHEQUE 7 A LIRE : OPERATION DE DESHERBAGE DES OUVRAGES DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*Le Conseil Municipal décide*

- *d'émettre un avis favorable à la proposition de faire un don des 628 documents, relevant des fonds d'adultes et jeunes, issus du désherbage de la bibliothèque 7 à Lire ;*
- *d'attribuer ce don à l'Office Municipal des Arts et Loisirs pour Tous de Souffelweyersheim.*

**Adopté à l'unanimité**

**54/2018 - AFFAIRES DU PERSONNEL : COMPLÉMENTAIRE SANTE - PARTICIPATION EMPLOYEUR**

*Le Conseil Municipal*

**DECIDE**

- *d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :*
  - *SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.*
- *d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :*
  - **LE RISQUE SANTE**

**PREND ACTE**

- *que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes, définie comme suit :*
  - *0,04 % pour la convention de participation en santé.*
- *que cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhérer au contrat au cours de l'année.*
- *que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin*

**Adopté à l'unanimité**